

SITUATION PÉJORÉE PAR LE SERVICE DU TUTEUR GÉNÉRAL :

RUPTURE DES LIENS FAMILIAUX

Depuis plusieurs années, nous constatons la multiplication des points de rencontres (accueil) pour parents et enfants s'y rencontrant avant, pendant et après les divorces.

- Est-ce un lieu pour les parents qui sont à la rue, pour les parents du quart-monde qui ne savent pas où rencontrer leur enfant ?
- Est-ce un lieu pour les gens violents, drogués ou abuseurs ?
- Est-ce un lieu d'accueil pour les parents qui n'arrivent pas à se mettre d'accord sur leur projet parental d'organisation de la vie de leur enfant ?

Non, ces lieux représentent d'emblée la réussite de la main-mise de la PDJ sur les enfants (objets) et les parents. C'est la réussite du conflit, puisque l'un des deux parents est dans une position de rapport de force telle, qu'il contraint l'autre à l'absence d'une relation avec leur enfant commun.

C'est l'exercice d'un pouvoir alors terrible : l'enfermement et la limitation des droits.

C'est mettre l'autre parent (ou les grands-parents) à la merci d'une surveillance de chaque instant... comme s'il fallait être surveillé dans sa parentalité.

Peut-être que cela évite le pire, bien que ce soit déjà le pire, mais cela empêche **très souvent le mieux**.

Ce lieu, pour un parent, n'est pas sa propre maison, c'est un lieu où l'on ne retrouve pas son intimité, l'intimité de son foyer. C'est un lieu artificiel, un lieu de contrainte, même s'il est question de rencontrer son enfant.

Mais surtout, c'est la limitation de la durée de la relation entre parent et enfant et ceci engendre des impressions de grande frustration.

Peu à peu, au cours de la procédure de divorce, la relation enfant-parent se rétrécit comme peau de chagrin, devenant réduite à seulement une ou deux heures par quinzaine, voire par mois...

De plus, cette mesure prend plusieurs mois pour être mise en œuvre, entre le délai de l'ordonnance de justice, les prises de rendez-vous pour examen de la situation avec les parents, les créneaux horaires à fixer par les points de rencontres et parfois, la mauvaise volonté des assistants sociaux tardant à rendre leurs rapports... dépassant parfois le temps qui leur est imparti pour les communiquer au Tribunal tutélaire...

Les lieux d'accueil apparaissent comme des réponses un peu simplistes à la demande des institutions.

Comment respecter les droits de l'enfant, le respect de la vie privée, et même les droits de l'Homme ? Comment respecter ces droits fondamentaux et naturels, en limitant à ce point la relation parent-enfant ? Dans 9 cas sur 10, la relation père-enfant ? Comment respecter la psychologie parentale, l'affection et l'émotivité à laquelle chacun a droit, mais surtout, préserver le sort et l'avenir de l'enfant ?

Très peu de parents sont « demandeurs » de lieux d'accueil. C'est forcément une déresponsabilisation qu'aucun ne peut accepter ! Si les lieux d'accueil ne sont pas la demande des parents, c'est encore moins à la demande des enfants qui souhaiteraient avoir des relations normales, fréquentes et prolongées avec leur parent non « gardien »...

Le point de rencontre reste surtout négatif pour les pères qui subissent **durement les conditions limitatives** de ces lieux d'accueil.

La fâcheuse habitude du service du tuteur général de traiter tous les cas de façon identique est un vrai désastre. Une chose est l'alcoolisme, une autre la pédophilie, une autre encore est la maltraitance. Mais être drogué par la volonté d'un CSP (Conseil de Surveillance Psychiatrique) en est encore une autre. Au lieu de procéder au cas par cas, les STG prennent d'emblée la décision de « caser » les enfants dans des foyers, faisant une obstruction terrifiante pour les en faire sortir.

C'est alors à coups de milliers de francs déversés dans l'escarcelle de l'appareil judiciaire, par la perte de situation, d'appartement, de santé et de courage pour les parents, que ceux-ci finissent souvent par baisser les bras, n'ayant plus la force de lutter contre « le pot de fer » que sont ces institutions officielles et souveraines.

De plus en plus, ce sont des décisions discutables qui font perdurer les conflits.
Manne providentielle pour les institutions...

Il y a quelques années, les juges incitaient parfois avec fermeté, à la bonne application de la décision de justice pour maintenir la relation père-enfant avec un « droit de visite » défini, ils nous semblent maintenant enclins à un certain laxisme et tentent cet artifice de relation parentale qu'est le lieu d'accueil et de rencontres.

Avant cette dernière décennie, (donc avant l' invention des lieux d'accueil), les juges ordonnaient un droit de visite classique, en cas de désaccord : 1^{er}, 3^e, 5^e week-end et la moitié des vacances. Maintenant, devant la difficulté des juges à respecter « le droit et le devoir » en matière familiale, la nouvelle règle du désaccord devient classique : « **quelques heures sous surveillance !** »

Cela constitue un poids judiciaire supplémentaire, non dénué de culpabilité, et un allongement de la procédure dans un « provisoire » qui se prolonge. Des mois et des mois de « lieux d'accueil », souvent des années, aboutissent à maintenir moins qu'un minimum de contacts. Actuellement, le grand mal des juges, est de se plier aux jugements des assistants sociaux, souvent mal formés, venus de divers services étatiques. Voies de garage, s'il en est...

Les juges sont en train d'inverser un processus. Avant ils dictaient la règle : « Le père verra quand même son enfant, même si la mère n'est pas d'accord. Maintenant, ce sont les assistants sociaux qui dictent leurs lois, aux juges. Le féminisme radical ne parle que de violences faites aux femmes, mais passe allègrement sous silence, les violences exercées contre les hommes par les femmes, et particulièrement contre les pères désireux d'entretenir des relations familiales avec leur enfant.

Revenons au lieu d'accueil : c'est un lieu fermé et gardé, aux aspects pervers, sous l'apparence de faciliter les relations entre pères et enfants. Lieu d'angoisse, il apparaît comme l'alibi de l'individualisme, d'un combat qui réduit la famille à la liaison mère-enfant.

Les lieux d'accueil deviennent des supports concrets et effectifs pour accentuer les conflits et au besoin, pour que l'un des parents ou le directeur du foyer, créent de fausses accusations que les juges ont l'habitude d'entendre : violence, inceste, (devenu une mode d'accusation...) etc...avec présomption de culpabilité plutôt que présomption d'innocence.

Les lieux d'accueil, c'est l'école de l'oubli où les relations quotidiennes avec l'enfant font partie du passé, sans actualisation. C'est le maintien du rapport de force marginalisant l'un des deux parents. Ils figent les situations et les empêchent d'évoluer vers l'égalité nécessaire et le dialogue utile. Seule la médiation familiale permettrait d'en sortir !

Cette rupture des liens familiaux a été comprise dans le milieu carcéral : on a créé « le Chalet » à côté de Champ-Dollon, justement pour sauvegarder le lien familial, dans un espace de liberté, sans contrainte, loin du regard « des autres. »

Les pères divorcés, ou seulement séparés, sont devenus les morts civils de notre siècle, comme cela existait au siècle dernier. Ils sont les exclus des exclus. 95 % des S.D.F sont des pères divorcés ou séparés.

Quand donc trouvera-t-on des lieux très ouverts où les parents pourront trouver réconfort, aide et accompagnement... seulement s'ils le souhaitent !

Adieu alors aux tracasseries judiciaires, aux frais exorbitants des recours (qui ne servent d'ailleurs à rien) et les pertes de temps pour se rendre aux audiences de ces juges qui ne protocolent que ce qu'ils veulent entendre, laissant l'essentiel dans les oubliettes.

Quand donc notre république « bananière » retrouvera-t-elle un peu de son aura, déjà bien ternie auprès de l'ONU ?

P.S. Dans la Tribune de Genève du samedi-dimanche
12-13 février 2005, Monsieur Michel Barde
Directeur général de la Fédération des entreprises
romandes à Genève concluait son article sur

« L'Occident en perte d'identité »

Je cite : La politique familiale, dont certains, ignorant les comparaisons internationales, ne cessent de déplorer l'insuffisance en Suisse, mériterait d'abord que l'on s'efforce de renforcer les liens familiaux et le tissu social avant de compenser leur désagrégation par des **apports pécuniaires supplémentaires**.

Pour le comité de **PMES**

Lella Elisabeth Pellissier